

URGENT :
Demande de Bourse Nationale Collège
pour 2026-2027

RETOUR OBLIGATOIRE DU COUPON DE REPONSE CI-APRES
POUR LE LUNDI 08 SEPTEMBRE 2026 AU PLUS TARD
SANS FAUTE A L'ACCUEIL SVP-MERCI

Votre enfant est collégien pendant l'année scolaire 2026-2027 et si vos revenus au regard de votre situation de famille ne dépassent pas un certain montant (voir barème au verso), vous pouvez bénéficier d'une Bourse de Collège.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

① Vous souhaitez faire une demande des Bourses de Collège ?

La Bourse de Collège a pour but de vous aider à assumer une partie des frais de scolarité de votre enfant qui est scolarisé au collège.

② Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une Bourse Collège ?

La Bourse de Collège est obtenue en fonction de deux critères :

1) les ressources de la famille : c'est le **revenu fiscal de référence** inscrit sur votre **avis d'impôt sur le revenu**



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2026
Avis d'impôt établi en 2025

2) la situation familiale : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et majeurs célibataires à charge tel qu'il figure sur votre avis d'impôt sur le revenu.

③ Comment est calculé le montant de la bourse de Collège ?

L'Etablissement vérifie que votre situation vous permet d'obtenir une bourse pour votre enfant. Ce montant est calculé en fonction de vos ressources et du nombre d'enfants à charge.

NB : Dans le cas où votre situation s'est détériorée depuis **2025** (décès, divorce, RMI, chômage, diminution de salaire, ...), il convient de tenir compte de votre nouvelle situation financière. Celle-ci doit obligatoirement faire l'objet de justificatifs (photocopies des avis de paiement des pensions, des indemnités Pôle Emploi et/ou Sécurité Sociale, de l'extrait de jugement de divorce, des 3 dernières fiches de paie...)

!! ATTENTION !! : En cas de décès, divorce, séparation, pacs, remariage durant **l'année 2025** : les 2 feuilles d'imposition demandées sont : l'une concernant le couple OU l'autre le parent seul.

>> En cas de garde alternée : les avis d'imposition des deux parents.

>> En cas de concubinage : les avis d'imposition du responsable légal et de son-sa conjoint-e.

NB : les avis d'imposition ne faisant figurer aucun enfant à charge ne sont pas recevables.

FORMALITES A ACCOMPLIR

- ① Après avoir pris connaissance des conditions d'attribution, **remplir et retourner obligatoirement au SECRETARIAT le talon ci-après pour le LUNDI 07 SEPTEMBRE 2026 dernier délai.**
- ② Si vous pouvez bénéficier de cette bourse, nous vous transmettrons alors un dossier de demande de bourse (par l'intermédiaire de votre enfant) que vous devrez remplir, signer, accompagner des éléments demandés et retourner au collège (par l'intermédiaire de votre enfant) **pour le VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026 dernier délai.**

**PLAFONDS DE RESSOURCES APPLICABLES
POUR L'ATTRIBUTION DES BOURSES COLLEGE EN 2026-2027**
(à comparer avec le revenu fiscal de référence de l'année 2026 – sur les revenus de l'année 2025)

	Nombre d'Enfants à Charge	ECHELON 1	ECHELON 2	ECHELON 3
		120 €uros	336 €uros	525 €uros
Plafond annuel à ne pas dépasser en fonction de votre revenu fiscal de référence (en Euros)	1 enfant	18 488	9 993	3 526
	2 enfants	22 754	12 300	4 340
	3 enfants	27 020	14 606	5 154
	4 enfants	31 286	16 914	5 967
	5 enfants	35 553	19 219	6 781
	Prime internat	327 €uros	396 €uros	465 €uros



**Coupon à renvoyer par mail sous format PDF sur secretairevillette@gmail.com
ou à rapporter **OBLIGATOIREMENT** à l'ACCUEIL du collège
d'ici le LUNDI 07 SEPTEMBRE 2026 SANS FAUTE ! SVP-MERCI**

NOM-Prénom Responsable Légal

NOM-Prénom ElèveNiveau ☐6^e ☐5^e ☐4^e ☐3^e

a-ont pris connaissance de la circulaire concernant la **Bourse Nationale Collège**.

(1) ☐ OUI – je me suis / nous nous sommes connecté-e-és sur le simulateur et je peux / nous pouvons	Bénéficiaire de la Bourse Collège
(1) ☐ NON – suite à la vérification sur le simulateur je ne peux pas / nous ne pouvons pas prétendre	

Date et Signature(s) obligatoires

⁽¹⁾ **COCHER la mention utile**